



LES NOUVEAUX DÉFIS DU PACTE MONDIAL

Editorial

Le Sommet des leaders du Pacte mondial s'est réuni à Genève et a rassemblé de nombreux participants (voir article plus bas). Le Pacte mondial est à l'origine une initiative personnelle du Secrétaire général des Nations unies de l'époque, Kofi Annan, à un moment où les institutions des Nations unies faisaient l'objet de critiques. La récente intégration du Pacte mondial en tant qu'initiative des Nations unies, avec l'appui de Ban Ki Moon, prend forme. Le Pacte mondial devient un programme de plein droit.

Les défis, tant internes qu'externes, qu'il rencontre aujourd'hui sont énormes. Le premier consiste à maintenir un équilibre dans une initiative volontaire (dans la mesure où elle doit rester volontaire) menée par le monde des affaires dans laquelle la société civile n'est pas ignorée. La faible participation des syndicats à ce sommet (selon eux, en raison du manque d'intérêt de leurs membres), ajoutée aux demandes des ONG (*Amnesty International* et *Save The Children* entre autres) en vue d'un contrôle accru sur les entreprises, appellent à la prudence.

Il est important que les réseaux locaux soient renforcés et que le monde des affaires sente que le réseau local est entre ses mains. Les agences des Nations unies doivent aider à la création de ces réseaux, mais les entreprises locales et leurs organisations les plus représentatives doivent rapidement prendre la direction du Pacte. Cette symbiose locale pourrait faciliter son développement et l'implication des PME. L'engagement des PME à l'égard du Pacte mondial augmentera sa crédibilité ; le Pacte ne doit pas devenir un club de grandes entreprises.

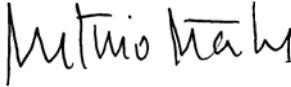
Par ailleurs, les réseaux locaux ont deux tâches fondamentales, à savoir attirer de nouvelles entreprises et faciliter l'engagement de ceux qui ont déjà signé le Pacte. L'harmonisation entre les réseaux locaux est donc essentielle et ces réseaux doivent disposer des moyens d'appuyer les entreprises dans la

TABLE DES MATIÈRES


DISTRIBUTION:

Activités de l'OIE et de ses membres.....	2
Organisation internationale du Travail.....	5
Nations unies et autres agences internationales.....	8
Autres nouvelles.....	10
Principales réunions à venir.....	10

- Président
- Directeur exécutif
- Directeurs
- Membres du Bureau exécutif
- Distribution interne
- Bibliothèque

<p>présentation de leurs rapports annuels. Les grandes entreprises apprécieront une meilleure coordination entre les réseaux et les PME auront besoin d'un modèle d'intégration simplifiée.</p> <p>Enfin, le Pacte mondial a été à même d'apporter des réponses aux principales questions sociales dans le cadre de ses responsabilités, comme récemment sur le changement climatique et l'eau. Ce succès ne devrait pas encourager le Pacte mondial à aller au-delà de ses 10 principes. Au contraire, c'est par ces principes que les entreprises peuvent exprimer leur engagement à répondre aux préoccupations de l'humanité. À cet égard, il faut mentionner l'accord signé en 2003, dans le cadre du Pacte mondial, entre l'OIE et la CISL pour lutter ensemble contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.</p> <p style="text-align: center;">  Antonio Peñalosa Secrétaire général </p>	<p>→ <i>Editorial</i></p>
ACTIVITÉS DE L'OIE ET DE SES MEMBRES	
<p>L'OIE, en collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs du BIT, organisera un forum sous-régional sur la responsabilité sociale des entreprises à l'intention de ses membres en Afrique francophone. Cette manifestation, accueillie par la Confédération des employeurs maliens, se tiendra à Bamako à la fin du mois d'août.</p> <p>Ce forum rassemblera des représentants des employeurs de 10 pays afin d'examiner des initiatives permettant aux employeurs de répondre de manière dynamique au débat croissant sur la RSE et de discuter d'initiatives internationales, telles que le Pacte mondial et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale et de leur impact sur les entreprises au niveau national. Il constituera également une occasion de discuter du rôle des entreprises dans la société et des réponses à apporter à toute tentative de légiférer en matière de RSE.</p> <p>Le Secrétaire général de l'OIE et un représentant du bureau de New York du Pacte mondial assisteront au forum et y présenteront la perspective internationale sur ce débat. Contact OIE : Frederick Muia (muia@ioe-emp.org).</p>	<p>Responsabilité sociale des entreprises en Afrique</p>
<p>En 2007, la réunion des membres européens de l'OIE sera accueillie par la Confédération de l'industrie britannique, à Londres, du 12 au 15 septembre. La réunion de cette année se concentrera sur les sujets suivants : la réforme des Nations unies et ses conséquences pour l'OIE et l'OIT ; la migration de la main-d'œuvre en Europe et le rôle des organisations d'employeurs ; le débat sur le commerce et les normes du travail ; et l'évolution des modèles de marché du travail à travers l'Europe. Par ailleurs, les participants discuteront des dernières évolutions en matière de RSE, ainsi que des questions liées à l'OIE et à l'OIT (y compris une mise à jour sur les efforts actuels menés au niveau de la Conférence</p>	<p>Réunion des membres européens de l'OIE</p>

<p>pour adapter l'OIT et la nouvelle approche des activités sectorielles). Les membres européens sont invités à renvoyer leur formulaire d'inscription le plus rapidement possible. Contact OIE : Eric Oechslin (oechslin@ioe-emp.org)</p>	<p>→ Réunion des membres européens</p>
<p>Une trousse d'outils visant à aider les employeurs à lutter contre le travail des enfants a été lancée à l'occasion de la Conférence internationale du Travail de juin dernier. Cette trousse, produit d'un effort conjoint de l'OIE et du Bureau des activités pour les employeurs du BIT (ACT/EMP), a été revue par un large éventail d'experts organisations d'employeurs, ainsi que par le Programme international du BIT pour l'élimination du travail des enfants (IPEC).</p> <p>La trousse se compose de trois guides qui visent à aider les organisations d'employeurs et les entreprises individuelles à comprendre la problématique et à prendre les dispositions qui s'imposent pour y répondre. Elle propose des stratégies accompagnées d'exemples en vue de la prévention du travail des enfants, le retrait des enfants des lieux de travail et la protection des enfants qui n'ont pas l'âge de travailler.</p> <p>Le premier guide donne des définitions afin d'aider à mieux comprendre les problèmes en question. Les deux autres guides expliquent ce qui peut être fait pratiquement pour combattre le travail des enfants au niveau de l'entreprise. Le deuxième guide s'adresse spécifiquement aux entreprises, alors que le troisième concerne le rôle collectif des organisations d'employeurs et des autres associations du monde des affaires vis-à-vis de leurs membres sur cette importante question.</p> <p>Afin de faire évoluer et d'enrichir cette trousse, nous encourageons les Fédérations membres à continuer à nous fournir informations et exemples quant à leurs expériences et efforts dans la lutte contre le travail des enfants. La trousse peut être consultée sur le site Internet de l'OIE : www.ioe-emp.org</p>	<p>Trousse d'outils sur le travail des enfants à l'intention des employeurs</p>
<div data-bbox="172 1384 352 1487" data-label="Image"> </div> <p>L'OIE, en collaboration avec la Confédération chilienne de la production et du commerce (CPC) et la Confédération espagnole des organisations d'employeurs (CEOE) organisera la 18^{ème} Réunion des Présidents des organisations d'employeurs ibéro-américains à Santiago au début du mois de novembre. La réunion de cette année se concentrera sur les trois thèmes suivants : 1) le dialogue social en Amérique latine – déclarations et accords communs entre les organisations d'employeurs et les syndicats : les attentes ; 2) entreprise durable en Amérique latine : stratégie régionale pour la libre entreprise ; 3) responsabilité sociale des entreprises et Pacte mondial : le rôle des organisations d'employeurs. Contact OIE : María Paz Anzorreguy (anzorreguy@ioe-emp.org).</p>	<p>Réunion des Présidents des organisations d'employeurs ibéro-américains</p>

<p>En mai, l'OIE a organisé une réunion à Caracas afin de réfléchir sur les piliers des entreprises durables en Amérique latine. La réunion a rassemblé 20 représentants de haut niveau de membres de l'OIE en Espagne et en Amérique latine, ainsi que le Vice-président exécutif de l'OIE, Daniel Funes de Rioja, le Vice-président régional, Dagoberto Lima Godoy et le Secrétaire général, Antonio Peñalosa.</p> <p>À la fin de la réunion, une série de conclusions ont été adoptées sous le titre « Déclaration de Caracas » qui identifient neuf piliers fondamentaux pour des entreprises durables dans la région, à savoir la propriété privée et la sécurité juridique ; l'environnement des affaires ; la stabilité politique macro-économique ; la société démocratique et la libre initiative ; le cadre institutionnel dans une société mondialisée ; l'éducation et le capital humain ; le dialogue social ; les droits fondamentaux au travail ; et la responsabilité sociale. Le texte intégral de la déclaration peut être téléchargé depuis le site Internet de l'OIE (www.ioe-emp.org).</p>	<p>Déclaration de Caracas</p>
 <p>La première édition de ce qui sera la <i>Revue annuelle de l'OIE sur la politique sociale et du travail</i> a été lancée lors de la dernière Conférence internationale du Travail.</p> <p>Les articles contenus dans cette Revue proviennent de l'ensemble du monde des employeurs et couvrent un large éventail de questions présentées dans une perspective nationale. Ils sont conçus de manière à présenter un aperçu rapide des principales questions et tendances actuelles du marché du travail. L'objectif est que cette Revue fasse partie du débat global sur les questions liées aux politiques sociales et du travail et devienne, avec le temps, une référence pour les décideurs politiques. La Revue peut être téléchargée directement depuis le site Internet de l'OIE : www.ioe-emp.org.</p>	<p>Revue annuelle de la politique sociale et du travail</p>
<p>Le <i>Réseau global de relations professionnelles</i> de l'OIE a tenu sa réunion inaugurale à la fin du mois de juin. Cet événement était accueilli par le MEDEF et a réuni 18 entreprises de divers secteurs et régions.</p> <p>Le Réseau rassemble des spécialistes des relations professionnelles de grandes entreprises qui ont été désignés par des Fédérations membres de l'OIE. L'objectif est que ce Réseau se réunisse deux fois par année et la prochaine réunion est prévue fin 2007. Contact OIE : María Bárbara León (leon@ioe-emp.org).</p>	<p>Réseau global de relations professionnelles</p>
<p>Tous les membres qui n'auraient pas encore répondu à l'enquête sur les tendances sur le travail 2007 sont priés de le faire aussi rapidement que possible. D'importants efforts ont été consacrés à la mise au point de cette enquête et nous espérons qu'elle sera utile au monde des employeurs au niveau tant international que national. Cette enquête vise trois principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. fournir aux organisations membres (et à leurs membres) des données internationales comparatives sur les principales questions du marché du travail qu'elles pourront utiliser dans leurs débats politiques ; 	<p>Enquête internationale « les tendances sur le lieu de travail »</p>

2. fournir à l'OIE des données empiriques utilisables dans les débats politiques au niveau international ;
3. commencer à identifier les principales tendances au niveau international.

→ *Enquête internationale « les tendances sur le lieu de travail »*

L'enquête, qui est divisée en cinq sections techniques (conditions de travail ; dialogue social ; main-d'œuvre en mutation ; économie globalisée ; l'avenir : l'évolution du marché du travail) peut être consultée sur le site Internet de l'OIE : <http://www.ioe-emp.org/fr/documents-oie/enquetes/index.html>. La dernière section vise à obtenir des détails sur les organisations qui participent à l'enquête. Les réponses (même partielles) doivent être envoyées aussi rapidement que possible directement à María Barbara León (leon@ioe-emp.org)

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La Conférence de cette année, qui s'est déroulée selon les changements décidés par le Groupe de travail sur la réforme de la Conférence, a apporté un certain nombre d'idées très claires sur la manière d'améliorer son fonctionnement selon trois axes : efficacité, profil et, le plus important, ses résultats de fond.

Réforme de la Conférence internationale du Travail

En termes d'efficacité, la décision de limiter les séances plénières à la dernière semaine (troisième) s'est révélée appropriée, en tout cas au niveau technique. Cette année, contrairement aux années précédentes, les travaux des commissions n'ont plus été dérangés par les entrées et sorties de délégués souhaitant parler en plénière ou y écouter un discours. Ceci signifie que les commissions techniques ont pu se concentrer sur leur travail sans être distraites. Les salles étaient pleines et le fait que les quatre commissions ont terminé leurs travaux dans les temps et avec moins de difficultés que les autres années n'est pas une coïncidence.

Les séances plénières ont été concentrées la troisième et dernière semaine. Même si la salle était plus pleine que les années précédentes lors de nombreuses interventions, ceci n'a pas toujours été le cas et un certain nombre d'orateurs ont dû s'adresser à une salle presque vide. Cela est regrettable, mais étant donné le nombre d'orateurs, c'est probablement inévitable. La seule solution consisterait à limiter le nombre d'orateurs de chaque groupe, mais cette option ne semble pas susciter l'enthousiasme de tous.

Ensuite, en termes de profil, la Conférence a reçu la visite de cinq chefs d'État ainsi que de deux princes couronnés. Ceci a toutefois rendu la planification de la dernière semaine assez difficile, particulièrement en raison du fait que les travaux formels de la Conférence devaient être terminés, à savoir que les rapports devaient être adoptés. Il conviendrait de réexaminer le nombre d'invités de haut niveau aux futures conférences. Un panel de haut niveau s'est également réuni pour la première fois en plénière. Ce fut une expérience utile qui pourrait se reproduire à l'avenir, peut-être moyennant quelques modifications.

Enfin, en ce qui concerne les résultats de fond, la Conférence a adopté, à une large majorité, une convention sur le travail dans le secteur de la pêche. Les membres se souviendront qu'une précédente tentative, en 2005, avait échoué. Les employeurs avaient alors magnanimement accepté de replacer cette question à l'ordre du jour dès que possible et d'examiner les questions particulièrement

<p>difficiles dans l'intervalle. C'est probablement ce qui explique le succès de la discussion de cette année : une préparation efficace. En 2006, la Conférence maritime avait également adopté une convention pratiquement sans objection ni abstention ; là aussi, l'explication réside dans un temps suffisant consacré à la préparation et à l'analyse approfondie des problèmes.</p> <p>Dans le passé, les employeurs ont souvent indiqué que « moins, c'est mieux » et qu'une approche des débats de la Conférence basée sur ce principe est politiquement et techniquement plus souhaitable. Les conventions et les recommandations, et en fait également les résolutions, de la Conférence ont beaucoup plus d'impact si elles sont adoptées par consensus et la meilleure manière d'y arriver est d'accorder suffisamment de temps à leur préparation.</p> <p>La Conférence est encore trop longue, comporte trop de commissions et son profil n'est toujours pas ce qu'il devrait être. Cela étant, de petites étapes, mais des étapes importantes, ont été franchies cette année sur la voie de l'amélioration.</p>	<p>→ <i>Réforme de la Conférence internationale du Travail</i></p>
<p>À la fin du mois de juin, un projet en matière de sécurité et santé au travail, entrepris par le BIT et l'OMS, en collaboration avec l'OIE et la CES, a été officiellement lancé à Budapest lors d'une réunion tripartite. L'objectif de ce projet consiste à améliorer la sécurité et la santé au travail en Europe du Sud-Est, principalement par le développement d'une culture de prévention, par l'application de législations efficaces et durables dans ce domaine (normes de l'OIT et de l'Union européenne) et par le dialogue social.</p> <p>La phase initiale de recherche est maintenant terminée. La prochaine étape du projet, qui comprendra un élément spécifique concernant les organisations d'employeurs géré par l'OIE, va maintenant être entreprise. Contact OIE : Eric Oechslin (oechslin@ioe-emp.org)</p>	<p>Sécurité et santé au travail (SST) en Europe du Sud-Est</p>
<p>Le programme pour les employeurs du Centre de formation de l'OIT à Turin, fortement appuyé par l'OIE, s'est considérablement développé au cours des 18 derniers mois. Le programme pour les employeurs comprend maintenant les cours de formation sur un large éventail de questions, des accords-cadres internationaux à la sécurité et santé au travail, et a de plus en plus recours à des méthodologies et produits de formations efficaces.</p> <p>Le cours de formation « des employeurs efficaces », qui s'adresse à des organisations d'employeurs au premier stade de développement (ou dans le cas de développement de branches régionales), a comblé une importante lacune en apportant « les bases » aux organisations. Le cours couvre toutes les questions depuis d'élaboration des structures de base en matière de gouvernance à l'examen des modalités de communication. Il repose sur l'expertise d'employeurs du monde entier. Ce cours a été donné avec succès en Afrique et en Asie et, plus récemment en Indonésie, et d'autres formations sont envisagées à l'intention des employeurs des îles du Pacifique à la fin du mois d'août. Le programme de coopération des employeurs néerlandais a constitué un partenaire de premier plan dans la mise au point et la mise en pratique de ce cours.</p>	<p>Centre de formation de Turin : le programme pour les employeurs</p>

<p>Des ateliers de formation en stratégie de développement de PME à l'intention des organisations d'employeurs, basés sur la trousse d'outils OIT/OIE, ont été organisés dans toutes les régions. Ses ateliers, qui visent à constituer un espace permettant aux organisations, en compagnie de pairs, de développer et de tester des stratégies pour le développement des PME, ont jusqu'à présent été couronnés de succès. Il est évident que le développement des PME reste une haute priorité pour l'ensemble de la communauté mondiale des employeurs.</p> <p>La communication, la promotion et le lobbying constituent probablement les besoins les plus pressants qui sont ressortis de ces ateliers de formation. Un cours de formation sur les stratégies de communication à l'intention des organisations d'employeurs a ainsi été mis en place pour permettre aux organisations de développer des stratégies de lobbying et de communication. Dans un premier temps, ce cours a été dispensé dans la région des Balkans où un atelier a été organisé en Croatie au début du mois de juillet.</p> <p>Le Secrétariat de l'OIE a joué un rôle actif dans toutes ses activités de formation. Contact OIE : Frederick Muia (muia@ioe-emp.org)</p>	<p>→ <i>Centre de formation de Turin : le programme pour les employeurs</i></p>
<p>À la suite de la réunion régionale asiatique qui s'est tenue à Busan (Corée) l'an dernier, un forum sera organisé à Beijing à la mi-août. Cette réunion, qui rassemblera 20 pays d'Asie du Sud-Est, visera à examiner les moyens d'assurer le suivi de l'engagement pris à Busan en vue d'une décennie du travail décent. Par le biais de tables rondes et d'ateliers, le forum examinera des scénarios de croissance, d'emploi et de travail décent jusqu'en 2015 ; cherchera à identifier les principales questions auxquelles les États membres devront répondre dans la région en matière d'objectifs du millénaire pour le développement ; procédera à un échange de bonnes pratiques et cherchera à établir un réseau de connaissances sur le travail décent en Asie. Contact OIE : Brent Wilton (wilton@ioe-emp.org)</p>	<p>Forum asiatique pour l'emploi</p>
<p>L'OIE a élaboré un guide à l'intention de ses membres sur la manière de s'engager dans les programmes par pays pour le travail décent qui sont aujourd'hui au cœur de l'engagement du BIT au niveau national.</p> <p>Ce guide s'inscrit dans le contexte des efforts actuellement déployés pour réformer les travaux du système des Nations unies et son assistance technique au niveau national. Cette réforme a été lancée par rapport (« Unis dans l'action »), ainsi que par une série de recommandations d'un panel de haut niveau (novembre 2006). Les recommandations font partie d'une tentative de changer radicalement la manière dont les Nations unies fonctionnent au niveau national et d'en faire « Une seule ONU ».</p> <p>Huit programmes pilotes de « Une seule ONU » ont été lancés en Albanie, au Cap-Vert, au Mozambique, au Pakistan, au Rwanda, en Tanzanie, en Uruguay et au Vietnam depuis janvier 2007 et l'intention est d'en avoir 20 en 2009, 40 en 2010 et tous les programmes nécessaires en 2012. En réalité, ce planning n'est probablement pas réaliste.</p>	<p>Programmes par pays pour le travail décent</p>

<p>Le processus « Une seule ONU » constitue à la fois une opportunité et une menace pour les organisations d'employeurs, ainsi que pour l'OIT. À ce jour, quelques rumeurs inquiétantes sont parvenues d'employeurs dans quelques pays pilotes et certains en particulier se sentent mis à l'écart du processus (tout comme le BIT dans certains cas). Les membres sont invités à informer le Secrétariat de toute évolution en la matière dans leur pays. Le guide est disponible sur le site Internet de l'OIE : www.ioe-emp.org</p>	<p>→ Programmes par pays pour le travail décent</p>
<p>NATIONS UNIES ET AUTRES AGENCES INTERNATIONALES</p>	
<p>Le Sommet des leaders du Pacte mondial s'est tenu à Genève au début du mois de juillet. Un millier de dirigeants d'entreprises du monde entier, de hauts responsables gouvernementaux et de dirigeants de la société civile ont souligné l'importance de l'initiative lancée par Kofi Annan en 1999. Sous la direction du nouveau Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, plusieurs initiatives ont été présentées et adoptées : "<i>Caring for Climate</i>", "<i>Principles for Responsible Management Education</i>", "<i>CEO Water Mandate</i>", "<i>Principles for Responsible Investment</i>" et la "<i>Geneva Declaration</i>" (Les textes sont disponibles – en anglais – sur le site www.globalcompact.org)</p> <p>La présence de hauts dirigeants des grandes multinationales, telles que Coca Cola, Petrobras, Areva, Fuji Xerox, Tata Steel, BBVA, etc. au plus grand événement jamais organisé sur la citoyenneté des entreprises a donné une importante visibilité au Sommet.</p> <p>Le Président de l'OIE, Abraham Katz, a pris la parole en séance plénière pour relever le défi consistant à impliquer les PME dans le Pacte mondial. Mais, pour les motiver, a-t-il indiqué nous devons tout d'abord mettre en place des procédures de rapport souples et légères pour ces entreprises. Il a ajouté que, si on veut attirer les PME, il est indispensable d'impliquer pleinement les organisations nationales du monde des affaires dans les réseaux locaux.</p> <p>Six sessions techniques ont été organisées : droits de l'homme ; travail ; changement climatique et environnemental ; partenariats ONU-entreprises ; corruption et investissement responsable.</p> <p>Le débat consacré au travail lors du Sommet a essentiellement consisté en une discussion des défis auxquels font face les entreprises dans l'application des principes relatifs au travail du Pacte mondial tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La session, présidée par le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a commencé par une présentation par Novartis. Toutefois, en raison de la présence des principaux syndicats, le débat s'est essentiellement concentré sur les accords-cadres internationaux. Lors de la séance de clôture, Guy Ryder, Secrétaire général de la CSI est intervenu, ainsi qu'Antonio Peñalosa, Secrétaire général de l'OIE qui a souligné ce qui devrait être raisonnablement attendu des entreprises en termes de relations avec leurs chaînes d'approvisionnement. Contact OIE : Brent Wilton (wilton@ioe-emp.org)</p>	<p>Sommet des leaders du Pacte mondial</p>

<p>La XV^{ème} Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des États américains se tiendra en septembre à Trinidad et Tobago où une déclaration et un plan d'action sont attendus sur <i>le travail décent au centre du développement économique et social</i>.</p> <p>Le Comité exécutif permanent de la Commission patronale de consultation technique sur les questions du travail (CEATAL) a été étroitement impliqué dans la préparation du Sommet.</p> <p>Une première réunion préparatoire, tenue au Costa Rica en mai, a passé en revue les progrès des deux groupes de travail, l'un traitant du travail décent en tant qu'instrument pour le développement et la démocratie et l'autre examinant le renforcement des ministères du travail, tous deux créés en septembre 2005. Les discussions initiales du projet de déclaration et de plan d'action ont également commencé.</p> <p>La seconde réunion préparatoire s'est tenue à la mi-juillet à Port of Spain (Trinidad et Tobago). Cette réunion a permis de progresser dans la préparation du projet de déclaration et de plan d'action ; elle a également examiné les rapports finaux des groupes de travail mentionnés plus haut. Il y a été décidé de créer un atelier sur les aspects liés au travail des accords de libre-échange et de l'intégration régionale afin d'échanger des informations et des expériences, avec un accent particulier sur l'aspect normatif.</p> <p>Contact OIE : Maria Paz Anzorreguy (anzorreguy@ioe-emp.org)</p>	<p>Quinzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'OEA</p>
<p>L'OIE et la Confédération panafricaine des Employeurs participeront, à la fin du mois d'août, à un Atelier organisé par l'Organisation mondiale de la Santé et visant à la création de partenariats sur la santé des travailleurs en Afrique qui se tiendra à Brazzaville, République du Congo. Des représentants de plusieurs pays africains (Bénin, Botswana, Gambie, Kenya, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland), du BIT, de l'Union africaine et des centres collaborant avec l'OMS sur les questions de santé professionnelle au Bénin, en Finlande, en Afrique du Sud et aux États-Unis y sont attendus. Des représentants des syndicats internationaux ont également été invités.</p> <p>L'atelier fait partie d'une série d'activités organisées par l'OMS afin d'appliquer le Plan d'action globale pour la santé des travailleurs récemment adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé. L'OIE a joué un rôle actif dans la préparation du processus de consultation qui a donné lieu à l'élaboration du plan. L'atelier vise également à établir des liens plus étroits entre la sécurité et la santé au travail et l'agenda pour le développement économique et la réduction de la pauvreté, le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose et le renforcement des systèmes de santé.</p> <p>L'OIE a été invitée à cet événement dans le but de renforcer son partenariat avec l'OMS, qui a donné lieu en 2006 à la première table ronde OMS/OIE sur les entreprises et la santé publique. Plusieurs entreprises ont également été invitées et cet atelier constituera une occasion d'examiner comment les employeurs peuvent s'engager avec l'OMS en Afrique pour améliorer la santé des travailleurs. Le plan d'action global peut être consulté sur le site Internet : www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA60/A60_R26-en.pdf</p>	<p>Atelier de l'OMS sur l'établissement de partenariats sur la santé des travailleurs en Afrique</p>

AUTRES NOUVELLES	
<p>Le second Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UE et d'Afrique se tiendra à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007. Ce Sommet n'a pas eu lieu depuis cinq ans en raison de désaccords sur la manière de traiter la question du Zimbabwe.</p> <p>L'ordre du jour comprendra la sécurité dans le secteur de l'énergie, les changements climatiques, la gestion des migrations, le dialogue structuré et permanent entre l'union européenne et l'union africaine et les accords de partenariat économique (APE) entre les deux régions. Les APE sont particulièrement importants pour les employeurs africains. Un processus de consultation comprenant les organisations d'employeurs est déjà en place dans le cadre des préparatifs du Sommet et plusieurs événements liés aux mondes des affaires européen et africain ont déjà eu lieu. Contact OIE : Frederick Muia.</p>	<p>Sommet Union européenne – Afrique</p>
<p>À la fin du mois de juin, la Chine a adopté une nouvelle loi sur le contrat d'emploi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Dans l'ensemble, la nouvelle loi élargit la protection des employés individuels et introduit des droits collectifs par le biais de syndicats, d'accords avec les représentants des employés et de contrats collectifs. Les entreprises qui opèrent en Chine vont devoir réexaminer les dispositions légales existantes afin d'assurer le respect de la nouvelle loi avant 2008. Contact OIE : Brent Wilton (wilton@ioe-emp.org)</p>	<p>Nouvelle loi sur l'emploi en Chine</p>
PRINCIPALES RÉUNIONS A VENIR	
13 - 15 août	→ Forum régional asien sur la croissance, l'emploi et le travail décent (Beijing)
27 - 30 août	→ Séminaire de travail sous-régional sur « l'efficacité des organisations d'employeurs dans le Pacifique » (Sydney)
23 - 24 août	→ Groupe de réflexion sous-régional sur la responsabilité sociale des entreprises en Afrique de l'ouest (Bamako)
12 - 15 septembre	→ Réunion des membres européens de l'OIE (Londres)
24 - 27 septembre	→ Réunion tripartite sur l'impact de la mondialisation des filières alimentaires sur l'emploi (Genève)
27 - 28 septembre	→ Conférence interrégionale des employeurs sur le partage des expériences et des enseignements tirés contre la lutte du travail des enfants (Istanbul)
17 - 19 octobre	→ Colloque sur les aspects sociaux et de travail dans les systèmes mondiaux de production: des enjeux pour le monde de l'entreprise (Genève)
1 ^{er} - 2 novembre	→ Forum sur la mondialisation (Lisbonne)
1 ^{er} - 15 novembre	→ 300 ^{ème} session du Conseil d'administration du BIT (Genève)
6 - 7 novembre	→ XVIII Réunion des Présidents des organisations d'employeurs ibéroaméricaines (Santiago)
9 - 10 novembre	→ Comité de direction de l'OIE (Genève)
15 - 16 novembre	→ MULTI Forum 2007: 30 ^{ème} anniversaire de la Déclaration de Principes tripartite concernant sur les entreprises multinationales et la politique sociale